



Les sinistres par le feu Les sinistres par l'eau Les sinistres par le vent

sont malheureusement la source de graves et sérieux inconvénients aux propriétaires concernés.

Engager un réel expert en évaluation de sinistre, les ajusteurs travaillent pour les compagnies d'assurance et non pour vous malheureusement. Songez-y!

Wd-sinistre internet

L'évaluation des dommages peu importe la cause est de grande importance aux propriétaires qui ont en subir les conséquences. Les experts en sinistre travaillent majoritairement pour les compagnies d'assurance à titre permanent ou en sous-traitance pour les règlements des sinistres qui leur sont demandés. Très peu d'experts en sinistre travaillent uniquement pour les propriétaires ayant subi un tel sinistre, ce qui de mon humble avis les met en conflit d'intérêt lorsqu'ils travaillent sur les deux côtés. Après tout la continuité de mandat provient des compagnies d'assurance. Un constructeur qui vous appelle à peine le feu éteint ou suggéré immédiatement par la compagnie d'assurance ne vous donnera pas l'opportunité de faire un choix averti. Dans tous les cas de sinistre sans aucune exception vous êtes totalement dans vos droits de choisir un évaluateur de votre choix pour la préparation d'une expertise dans la réclamation de vos dommages. Les frais d'expertise que vous allez encourir pour la préparation de votre dossier sont généralement récupérables de la compagnie d'assurance car ils font parties des conséquences au sinistre.

Après un sinistre, appelez immédiatement votre courtier pour l'aviser des dommages subis afin qu'il avise la compagnie d'assurance qui déléguera un représentant ou un ajusteur pour s'occuper de vos dommages. Le fait que vous avisiez votre assureur ou votre compagnie d'assurance et que la compagnie d'assurance délègue un représentant vous disant qu'il va s'occuper de tout, ne vous restreints pas dans vos droits. Normalement la compagnie d'assurance par l'intermédiaire d'un ajusteur privé va confier votre dossier pour règlement au meilleur compte possible pour la compagnie d'assurance évidemment, car l'ajusteur ne travaille pas pour vous mais bien pour la compagnie d'assurance. Vous n'avez pas à faire aucun compromis de quelque nature que ce soit dans le règlement de votre dossier d'assurance. Il est dans les intérêts de l'ajusteur de la compagnie d'assurance de trouver un constructeur avec lequel il fonctionne tout probablement occasionnellement dans ce genre de dossier. Il serait tout à fait normal que vous ayez votre propre constructeur en autant qu'une entente est intervenue avec vous et la compagnie d'assurance ou de votre constructeur et la compagnie d'assurance.

Un évaluateur ayant une très bonne expertise dans les coûts de construction, la rénovation, la restauration et les réclamations en matière de sinistre pourra préparer une expertise établissant tous les items dans lesquels vous avez pleinement droit suite au sinistre en cause. Ce même évaluateur pourrait être mandaté pour la négociation du règlement de votre réclamation. Si les dommages sont considérables par rapport à la valeur de remplacement global mais pas suffisants pour justifier la réclamation totale du bien ou de la bâtisse à réparer, vous pouvez accepter la partie en valeur(argent) pour la réclamation des dommages disons à la bâtisse et refaire à neuf la dite bâtisse en fournissant la partie nécessaire pour un bâtiment totalement neuf. Beaucoup de gens ignorent cette possibilité et acceptent une réparation qui ne répond pas à leur réelle intention suite au sinistre. Si vous êtes bien assuré et c'est le devoir de votre courtier d'assurance de s'occuper que vous l'êtes très bien assuré. Prenez votre temps, ne courez pas vers le premier venu, rien ne vous oblige de faire des bévues par votre précipitation à accepter la première proposition dans un règlement à la hâte. C'est la force malheureusement des ajusteurs d'assurance qui peuvent profiter de votre désarroi dans une telle situation. On ne passe pas au feu tous les ans ou vivre une inondation tous les mois.

Notre entreprise a tout le bagage de connaissance et les logiciels pour mener à bon port votre réclamation. Prenez le temps de consulter les diverses sections de notre site Web avant de prendre comme expert comme le font trop souvent beaucoup de sinistrés, un constructeur se prétendant un expert en réclamation. Un expert est un expert et un constructeur est un constructeur. Il ne faut pas confondre les deux. Le rôle de l'expert est d'établir les montants d'évaluation de la réclamation et de les négocier. Le rôle du constructeur est d'exécuter des travaux après qu'un devis d'exécution a été établi par l'expert en gestion de projet de réfection d'un sinistre.

Vous avez des questions? N'hésitez pas à nous contacter au 450-447-5218